

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ÉTÉ 2024

Les inscriptions aux Accueils de Loisirs Vacances , aux Stages de l'École d'Arts et aux Stages du service des Sports, se feront uniquement par le biais du Portail Famille, en utilisant la plate forme de télé-service : [guichetfamille.hyeres.fr](https://guichetfamille.hyeres.fr)

L'inscription ne sera pas validée si une ou des factures précédente(s) n'est (ne sont pas) pas réglée(s) par l'utilisateur

STRUCTURES	INSCRIPTIONS
	Sur le PORTAIL FAMILLE Plate forme de télé-service : <a href="https://guichetfamille.hyeres.fr">guichetfamille.hyeres.fr</a> <b>100 % des places</b>
Accueils de Loisirs	Du 14/05/2024 (7H00) jusqu'à 7 jours ouvrables précédents le 1 <sup>er</sup> jour de la semaine souhaitée
Stages de l'École d'Arts	Du 14/05/2024 (7H00) jusqu'à 7 jours ouvrables précédents le 1 <sup>er</sup> jour du stage souhaité
Stages du service des Sports	Du 14/05/2024 (7H00) jusqu'à 7 jours ouvrables précédents le 1 <sup>er</sup> jour du stage souhaité

### Extrait du Règlement Intérieur Général

#### Article 5.4- Accueil de Loisirs Vacances et stages sportifs

Toute réservation entraînera la facturation d'un acompte définitif. Le montant de cet acompte à régler équivaut à 10 % du prix total de(s) la réservation(s).

**Cet acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation.**